FUMHYGIÈNE

Désinfection par fumigation

Procédé de diffusion d'une matière active.
4 temps pour agir

Temps 1 - Diffusion de la matière active

Temps 2 - Contact

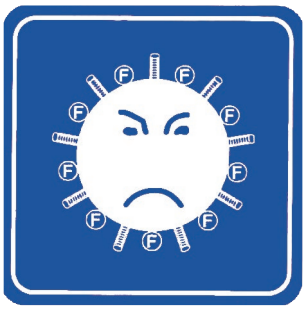

Temps 3 - Destruction chimique

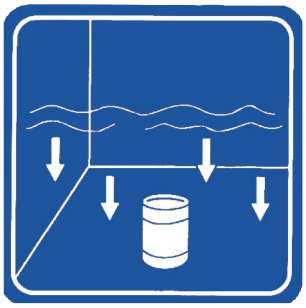

Temps 4 - Sédimentation

Mode d'emploi

- 1 -
Déconnecter les détecteurs de fumée

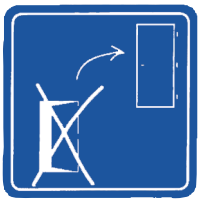

- 2 -
Fermer toutes les issues du local

- 3 -
Stopper les ventilations

- 4 -
Décompacter la boîte avant ouverture

Disposer la boîte au sol sur un support résistant à la chaleur

OU

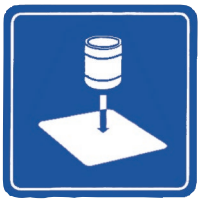

- 5 -
Disposer la boîte sur une manique posée au sol ou sur une table

- 6 -
Allumer à l'aide d'un briquet

- 7 -
Quitter le local

- 8 -
Signaler aux accès la fumigation en cours et ne pas entrer dans le local

- 9 -
Laisser agir au moins 4h

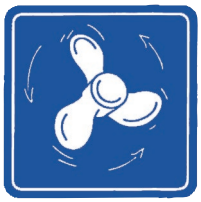

- 10 -
Ventiler ou aérer au moins 1h

- 11 -
Ne pas réutiliser l'emballage

SANIPOUSSE - Parc A10 Sud-Ouest - 15 rue Copernic - 41260 La Chaussée St Victor
Tél. 02 54 43 75 75 - contact@sanipousse.com - www.sanipousse.com - shop.sanipousse.com

POUDRE FUMIGÈNE À USAGE BIOCIDE TP4
NON SOUMIS À AMM POUR LES USAGES VISÉS.

Précautions d'emploi :

• Traiter hors présence humaine ou animale dans des locaux vides de denrées alimentaires et de plantes. Ne pas mettre en oeuvre dans des locaux ATEX (atmosphère explosive) ou à proximité de matériaux ou de liquides inflammables.
• Ne jamais pénétrer dans le local durant le traitement. En cas d'absolue nécessité de pénétrer dans le local, porter un masque de protection respiratoire ABEK2+P3, un vêtement et des lunettes de protection. Ne pas stationner plus d'une minute dans le local.
• Porter des gants lors du retrait des doses utilisées. Ne pasmanipuler les doses avant total refroidissement.

Avant la mise en oeuvre :

• Couper les alimentations de gaz. Réessuyer les surfaces. Déconnecter les détecteurs de fumée et les cellules photoélectriques commandant l'ouverture des portes.
• Protéger les instruments de mesures et d'analyses sensibles à la fumée. Stopper les ventilations. Fermer toutes les issues du local.

Mode d'emploi :

• Décompacter la poudre. Répartir le nombre de boîtes nécessaires selon le volume à traiter. Disposer les boîtes sur un support résistant à la chaleur et au feu.
• Éloigner tous matériaux combustibles dans un rayon de1,5 mètre. Retirer le couvercle de la boîte et allumer la mèche à l'aide d'un briquet de type chalumeau en commençant par la boîte la plus éloignée de la sortie.
• Quitter le local en s'assurant du bon fonctionnement du FUMHYGIÈNE et maintenir le local clos.
• Respecter le temps de contact.
• Temps de contact : de 4 à 15 heures
• Début de l'effet biocide : minimum 4 heures, optimum 15 heures.
• Durée de l'effet biocide : 16 heures en l'absence d'aération des locaux et avant rinçage des surfaces.

À l'issue du traitement :

• Ventiler les locaux en air neuf durant 1heure minimum (durée à adapter en fonction de chaque cas particulier). Mettre en oeuvre les opérations nécessaires pour éliminer les résidus déposés au sol et sur les surfaces. Rincer les surfaces entrant en contact avec les denrées alimentaires.
• Délais de réoccupation des locaux : à l'issue du temps de contact et de la ventilation.
• Délais de réutilisation du local : à l'issue des opérations d'élimination des résidus.

Effets indésirables :

• En cas de surdosage, risque de résidus importants dans les locaux.

Instructions relatives à la sécurité :

• Les produits référencés dans cette procédure peuvent représenter un risque. Il est indispensable de lire les étiquettes, consulter les Fiches de Données de Sécurité et de respecter les préconisations.
• Ne mélanger à aucun autre produit.
• Respecter scrupuleusement les précautions et instructions d'emploi.
• Ne pas utiliser pour un autre usage que celui préconisé par le fabriquant.
• En cas d'inhalation accidentelle des fumées, sortir et respirer l'air frais.
• Si des symptômes apparaissent, contacter un médecin. En cas d'ingestion, contactez le centre anti-poison le plus proche.
• L'exposition à la fumée peut provoquer une forte irritation ainsi que des troubles respiratoires et oculaires.
• Stocker dans l'emballage d'origine maintenu fermé, à température ambiante, à l'abri de l'humidité.
• L'élimination du déchet est sous la responsabilité de son détenteur. Éliminer le produit non utilisé comme déchet dangereux. Après utilisation, éliminer l'emballage comme déchet non dangereux.
• Ne pas réutiliser les emballages, ne pas déverser le produit au sol, ni à l'évier, ni dans les égouts, ni dans les cours d'eau.
• Évacuer les eaux de rinçage vers une station d'épuration.
• Fiche de données de sécurité jointe.

Les informations contenues dans cette fiche sont l'expression de la plus exacte et la plus précise possible de nos connaissances actuelles. Elles ne sont données toutefois qu'à titre indicatif. Ces informations ne sauraient impliquer une garantie de notre part. Photos non contractuelles.